



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2010
Français
Original : espagnol

Soixante-cinquième session

Point 118 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteuse : M^{me} Glenna **Cabello de Daboin** (République bolivarienne du Venezuela)

I. Introduction

1. La question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 58/316 de l'Assemblée en date du 1^{er} juillet 2004.
2. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2010, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, de renvoyer la question à toutes les grandes commissions, uniquement pour qu'elles en tiennent compte lorsqu'elles examineront leur programme de travail provisoire pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale et prendraient leur décision à ce sujet.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 28^e séance, le 11 novembre 2010 (voir A/C.6/65/SR.28).

II. Examen du projet de décision A/C.6/65/L.21

4. À la 28^e séance, le Président a présenté un projet de décision contenant le programme de travail provisoire de la Commission pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, tel que proposé par le Bureau (A/C.6/65/L.21).
5. Des déclarations ont été faites par les représentants du Chili (au nom du Groupe de Rio), de la Belgique (au nom de l'Union européenne) et du Ghana (au nom du Groupe des États d'Afrique).
6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.6/65/L.21 (voir par. 7).



III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale note que la Sixième Commission a décidé d'adopter, pour la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le programme de travail provisoire ci-après tel que proposé par le Bureau :

Programme de travail provisoire

3 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
3 et 4 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
5 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
6 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
7 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
10 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-quatrième session
10 et 11 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
12 et 13 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
14 octobre	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
17 octobre	Nationalité des personnes physiques en relation avec la succession d'États
18 octobre	Droit des aquifères transfrontières
24 octobre-2 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-troisième session
10 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale Planification des programmes Élection des bureaux des grandes commissions
19, 20, 21 octobre et 4 novembre	Journées réservées